

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 24 MARS 2010

#### **2011-05 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille dix, le jeudi 24 mars, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 18 mars 2011, s'est réuni salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville d'HERIC, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 18  
Votants : 18

**Titulaires présents :**

Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire  
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

**Excusés:**

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

**Secrétaire de séance : M. Francis MARTIN**

## **2011-05 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 – alinéa 4,  
Vu la délibération n°2010-05 adoptée le 25 février 2010 par le comité syndical, portant modification du tableau des effectifs,

Il est proposé au comité de modifier le tableau des effectifs sur les points suivants :

### **Avancement de grade et promotion interne 2011**

Un agent actuellement titulaire du grade de rédacteur remplit les conditions pour être nommé rédacteur principal.

Un agent actuellement titulaire du grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe figure actuellement sur la liste d'aptitude du grade d'ingénieur.

Compte-tenu de la manière de servir de ces deux agents, ainsi que des postes qu'ils occupent, il est proposé de donner une suite favorable à leur demande d'avancement et de créer les postes correspondants.

### **Recrutement d'un technicien au service opérationnel**

Un appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'un 12<sup>ème</sup> technicien au service opérationnel du SYDELA. Cet agent sera chargé du secteur du vignoble. Il est proposé de créer un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre le recrutement de cet agent.

### **Recrutement d'un éclairagiste**

Une procédure de recrutement est actuellement en cours sur un poste d'éclairagiste confirmé. Celui-ci serait chargé de dossiers de conception et de réalisation d'études-projets en éclairage public.

Cet agent serait recruté sur un grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ou sur le grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (en fonction de son expérience professionnelle). Un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe va être prochainement vacant (en raison de la promotion d'un agent). En revanche, il est nécessaire de créer un poste de technicien supérieur de 2<sup>nde</sup> classe.

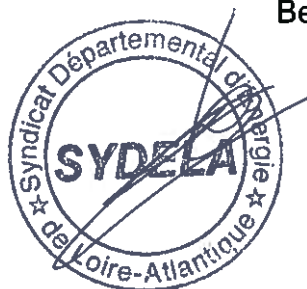
### **Réforme de la catégorie B – filière technique**

Les agents titulaires du cadre d'emploi de technicien supérieur ont été reclassés dans le nouveau cadre d'emploi de technicien, au 1<sup>er</sup> décembre dernier, conformément à la nouvelle réglementation. Il est proposé d'ajuster le tableau des effectifs en conséquence.

Le comité décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs conformément aux propositions exposées ci-dessus et reprises dans le tableau joint en annexe.
- De préciser que le poste d'éclairagiste pourra être occupé par un agent contractuel titulaire d'une expérience professionnelle significative. Dans cette hypothèse, il pourra être proposé à cet agent un contrat de 3 ans renouvelable une fois explicitement.
- Que dans ce cas, la rémunération de cet agent sera établie par référence à un indice brut correspondant à un échelon de la grille indiciaire du grade précité, dans la limite de l'indice terminal. Cet agent pourra également bénéficier de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire applicable aux agents du SYDELA, conformément à la délibération n°2008-22 du 18 juin 2008 et à la délibération n°2010-16 du 27 mai 2010.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Bernard CLOUET



## TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES	CAT	POSTES TABLEAU DES EFFECTIFS - COMITE DU 25 FEVRIER 2010	OUVERTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS - COMITE DU 24 MARS 2011
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2	2
INGENIEUR	A	1	2
TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF	B	1	
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	B	3	
TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL	B	6	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B		4
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B		8
CONTROLEUR DE TRAVAUX	B	1	
AGENT DE MAITRISE	C	2	2
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	2	2
<b>TOTAL TECHNIQUE</b>		<b>18</b>	<b>20</b>
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1
ATTACHE	A	2	2
REDACTEUR CHEF	B	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL	B	0	1
REDACTEUR	B	4	4
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE	C	3	3
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	4	4
<b>TOTAL ADMINISTRATIF</b>		<b>16</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>34</b>	<b>37</b>

Cadres d'emploi  
supprimés au 01/12/2010